



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des bureaux d'études n° 155 septembre 2019

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le 25 septembre 2019. Un avenant concernant la complémentaire santé a été signé. Il s'agissait en fait de mettre l'accord en adéquation avec la nouvelle législation concernant le contrat responsable et le reste à charge zéro. Le dentaire, l'optique et les audioprothèses sont les seuls postes concernés.

Enfin, SYNTEC et CINOV nous ont présenté de nouvelles propositions :

POSITION ET NIVEAU APPLICABLES			PROPOSITION INITIALE	PROPOSITION AU 18/07/2019	PROPOSITION AU 25/09/19		
GRILLE ETAM	1.3.1	220	+ 1,5%	+ 3%	Fusion des 2 premiers coefficients +3%		
	1.3.2	230					
	1.4.1	240	+ 1%	+ 1,5%	+ 3%		
	1.4.2	250					
	2.1	275					
	2.2	310					
	2.3	355					
	3.1	400					
	3.2	450					
	3.3	500					
GRILLE CADRE	1.1	95			+ 1,5%	+ 1,5%	+ 1,5%
	1.2	100					
	2.1	105					
	2.1	115	+ 0%	+ 1,5%			
	2.2	130					
	2.3	150					
	3.1	170	+ 0%	+ 0,5%	+ 0,5%		
	3.2	210					
	3.3	270					

Si SYNTEC et CINOV ont amendé positivement leur proposition initiale, force est de constater que nous sommes loin de ce qu'il faudrait. La CGT a interpellé le patronat sur le niveau de salaire nécessaire pour qu'un salarié puisse vivre décemment...sans aucune réaction de sa part. Il est vrai qu'aucun d'entre eux ne se pose de question pour finir les fins de mois.

De même, nous avons souligné que des cadres payés à moins de 3377€ est scandaleux au regard de leur responsabilité... L'écart entre le salaire minimum cadre et le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale se creuse toujours plus. SYNTEC et CINOV ont constitué une fabrique de cadre Low Cost avec cette convention collective.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BE »

Fédération des Sociétés d'Etudes